



Cas d'attouchement sexuels rejeté

Par **lobstar**, le **02/03/2011** à **16:52**

Bonjour,

Je m'appelle Lila, j'ai 18 ans et vis à Bruxelles; je vous écrit car je suis dans une situation assez triste, injuste...

En juin 2005 j'ai enfin eu le courage de chercher de l'aide... Ca faisait quelques années que le compagnon de ma mère me "touchait"... Apres avoir envoyer un mail à une association, ils m'ont conseillé d'en parler à ma mère et c'est ce que j'ai fait. On a directement porter plainte (on aussi averti mon père bien sur). J'ai du faire plusieurs tests psychologiques qui ont démontré que je ne mentais pas. Hélas, les tests de l'accusé étaient aussi positifs.

Ca a duré presque 6 ans avant qu'on passe devant un juge qui allait décider oui ou non il devait passer au correctionnelle (4 février 2011). Il n'est même pas venu, ni l'avocat, juste un stagiaire d'une vingtaine d'années qui a très mal plaider. Mon avocate avait des arguments en fer, mais le juge d'instruction s'est endormi (on était le dernier cas de la journée). J'étais là avec mon père et ma mère qui m'ont soutenu pendant tous ce temps. Les arguments de l'avocat de l'accusé était que ma mère m'avait manipulé pour que je contacte une association pour que comme ça on ait la maison (maintenant, je ne vis même plus dans cette maison!) et il disait que comme j'allais "bien" maintenant (qui a dit que j'allais bien?) ça voulait dire que les faits n'avaient jamais eu lieu. Vous pouvez vous imaginez que je me suis effondrée en larmes.

Néanmoins, ça avait l'air positif pour nous, car le 'président' avait fait une remarque a l'autre avocat (par rapport que "j'allais bien donc rien ne s'était passé") et car cet avocat n'était vraiment pas convaincant.

Le 22 février j'ai eu le résultat qu'il n'allait pas être envoyé au correctionnelle, donc il est

libre... Les juges n'avaient même pas pris compte des arguments de mon avocate. Ils ont juste laissé tomber comme ça, sûrement parce que c'était la fin de la journée et ils voulaient rentrer chez eux. Je suis scandalisé, car maintenant c'est à mes parents de payer des dommages & intérêts.

Donc je porte plainte parce que je me suis fait agresser d'une certaine façon et je dois attendre 5 ans pour après entendre que j'ai perdu, que ce salopard est en liberté (il a fuit aux Etats-Unis en plus) et que c'est nous qui devons payer! C'est inacceptable. Je fais plein de cauchemars ces derniers temps, car je n'arrive pas à accepter...

Maintenant, je voudrais savoir si vous pouviez me conseiller. Est ce que je dois aller en appel ? Porter plainte sous mon nom (j'étais mineure pendant les faits donc mes parents ont porté plainte) ? En gros, quelles sont mes options ? Car je ne veux vraiment pas en rester là et si il me reste une minuscule petite chance de gagner, même si ce n'est que 0,01 % de chance, il faut que je me prépare bien. Je n'ai que jusqu'au 8 mars pour prendre ma décision (le 8 mars je dois décider si je veux aller en appel ou pas).

J'ai vraiment résumé mon histoire en quelques lignes, mais si vous savez comment m'aider, ça serait super...

Si vous ne savez rien faire pour m'aider, avez vous des adresses à me conseiller ?

Merci beaucoup pour votre attention!

Par **lobstar**, le **02/03/2011** à **16:59**

(La suite)

Maintenant, je voudrais savoir si vous pouviez me conseiller. Est ce que je dois aller en appel ? Porter plainte sous mon nom (j'étais mineure pendant les faits donc mes parents ont porté plainte) ? En gros, quelles sont mes options ? Car je ne veux vraiment pas en rester là et si il me reste une minuscule petite chance de gagner, même si ce n'est que 0,01 % de chance, il faut que je me prépare bien. Je n'ai que jusqu'au 8 mars pour prendre ma décision (le 8 mars je dois décider si je veux aller en appel ou pas).

J'ai vraiment résumé mon histoire en quelques lignes, mais si vous savez comment m'aider, ça serait super...

Si vous ne savez rien faire pour m'aider, avez vous des adresses à me conseiller ?

Merci beaucoup pour votre attention!

Par **mimi493**, le **02/03/2011** à **23:45**

Votre cas est simple : vous n'avez que votre parole, aucun fait matériel, aucun témoignage

corroborant vos dires. Et quand c'est parole contre parole, il est NORMAL dans un Etat de droit, que ça profite à la personne accusée (présomption d'innocence). ça n'a rien à voir avec des juges qui ont mal fait leur boulot, au contraire, ils ont appliqué la loi.

La démocratie a des avantages mais aussi des désavantages : on ne peut faire juger quelqu'un sans preuve et encore moins le faire condamner quand on vit en démocratie.

C'est dur pour vous mais au moins vous avez fait cesser les faits et vous pouvez désormais vous reconstruire (la justice n'a pas cette vocation).

Imaginez qu'une personne vienne dire que votre père l'a violée, sans aucune preuve, simplement sa parole, est-ce que vous voudriez qu'on la croit sans preuve et qu'on envoie votre père en prison pendant 10 ans ?

Vous ne pouvez pas faire appel, cette action appartient au Parquet.